

Voeu de la FNEC FP FO , de l'UNSA Éducation et de la FSU des Landes
CSA sd du 17 juin 2025

"Les membres du CSA ont été informés que seules 13 demandes de temps partiel (dont 4 retraites progressives) ont été accordées sur les 54 demandées sur autorisation. Pour ce qui est des demandes de droit, seules 44 ont été accordées sur 71 dans l'attente de la fin du mouvement.

Les membres du CSA regrettent d'abord que ces décisions n'interviennent qu'après le mouvement. Sans la réponse à leur demande de temps partiel, les collègues concernés ne peuvent pas faire leurs vœux en toute connaissance de leurs conditions de travail (en particulier les déplacements).

Les membres du CSA soulignent ensuite que ces refus vont placer nombre de ces collègues dans des situations très difficiles, risquent d'avoir des conséquences néfastes pour leur santé, leur sécurité (déplacements longs, fatigue...). Cela risque d'entraîner des Congés Maladie Ordinaire qui les pénaliseront sur leur pouvoir d'achat (jour de carence, retrait de 10% du salaire) et qui déstabiliseront le service public de l'Éducation.

Le CSA sd des Landes exige que les demandes de temps partiels soient toutes satisfaites."